

CHALEUR EXTRÊME APPEL À LA VIGILANCE

Le 16 juillet 2013

À L'INTENTION DES PHARMACIENS DE LA RÉGION DE MONTRÉAL

Ce qu'il faut savoir

Une forte chaleur s'installe sur la région depuis quelques jours. Avec la hausse des températures et la forte humidité, nous avons atteint les critères de chaleur extrême, soit une température moyenne pondérée maximale de 33 °C le jour et minimale de ≥ 20 °C la nuit. Selon Environnement Canada les températures élevées pourraient persister jusqu'à vendredi.

Les résultats d'une analyse montréalaise portant sur une durée de 20 ans ont révélé qu'il y a un risque significatif d'une augmentation des décès lorsque la température atteint ces critères. En juillet 2010, une vague de chaleur a frappé Montréal, la moyenne des températures maximales a dépassé 33 °C durant cinq jours consécutifs et les températures minimales sont restées plus élevées que 20 °C pendant neuf jours, résultant en 106 décès probablement ou possiblement attribuables à la chaleur.

Les effets sur la santé associés à la chaleur excessive incluent crampes, syncope, déshydratation, épuisement et coup de chaleur, de même que l'aggravation d'une maladie sous-jacente. Les personnes atteintes de maladies cardiovasculaires et présentant des problèmes de santé mentale sont particulièrement à risque. Aussi, la prise de certains médicaments (liste ci-dessous) peut aggraver les effets de la chaleur.

Recommandations

Identifier les personnes à risque :

- personnes âgées > 65 ans vivant dans un milieu non climatisé
- personnes souffrant de maladies chroniques: cardiovasculaires, cérébrovasculaires, respiratoires, rénales, neurologiques, diabète; personnes présentant des problèmes de santé mentale
- personnes vivant seules et en perte d'autonomie
- personnes présentant des problèmes de dépendance à l'alcool ou aux drogues
- personnes vivant dans les îlots de chaleur urbains, aux étages supérieurs de leur habitation
- nourrissons, tout-petits (0-4 ans)
- travailleurs et sportifs qui ont des activités physiques exigeantes
- patients fiévreux.

Ce qu'il faut surveiller

l'hydratation et des troubles électrolytiques	iques (en particulier les diurétiques de l'anse)
l'hydratation et des troubles électrolytiques	liques (en particulier les diuretiques de ranse)
AAA dia aana da aana aa dibiba ah ah da aa	
Médicaments susceptibles d'altérer la fonction AINS	(comprenant les salicytés>500mg/jour, les AINS classiques et les inhibiteurs
rénale sélectif	fs de la COX-2)
IECA	,
Antago	onistes des récepteurs de l'angiotensine II
Sulfan	nides
Indina	vir
Médicaments ayant un profil cinétique pouvant Sels de	le lithium
	rythmiques
Digoxi	
	pileptiques
	nides et sulfamides hypoglycémiants
	es et fibrates
	leptiques (effets hyperthermisants)
pouvant empecner la Agonis	stes sérotoninergiques (effets hyperthermisants)
	aments anticholinergiques (par limitation de la sudation)
	Antidépresseurs tricycliques
	Antihistaminiques de première génération
	Certains antiparkinsoniens
	Certains antispasmodiques, en particulier ceux de la sphère urinaire
	Neuroleptiques
	Disopyramide
	pizotifène
Vasoconstricteurs	
	Agonistes et amines sympathomimétiques
	Certains antimigraineux
	aments diminuant le débit cardiaque
	Bêta-bloquants
	Diurétiques
Par modification du Hormo métabolisme basal	ones thyroïdiennes
Médicaments pouvant induire une hyperthermie (dans des conditions normales de température ou en cas de vague de chaleur)	
Neuroleptiques	
Agonistes sérotoninergiques	
Médicaments pouvant aggraver les effets de la chaleur	
Médicaments pouvant abaisser la pression artérielle Tous les antihypertenseurs	
The second of the product of the pro	Les anti-angineux
Tout médicament altérant la vigilance	

Conseiller vos patients:

- Fréquenter des lieux climatisés ou les haltes climatisées
- S'hydrater adéquatement
- Prendre des douches et des bains fréquemment
- Réduire ou reporter les activités à risque
- Identifier une ressource d'aide extérieure

Les mesures à conseiller sont disponibles sur le site de la DSP:

http://www.dsp.santemontreal.qc.ca/dossiers_thematiques/environnement_urbain/thematiques/chaleur_accablante/problematique.html

et pour les travailleurs :

http://www.csst.qc.ca/prevention/theme/coup_chaleur/Pages/comment-prevenir.aspx

pour le contrôle de la médication :

http://www.inspq.qc.ca/pdf/publications/1199 MedSystemeNerveuxCanicules.pdf

Signalement ou Information

Par téléphone : (514) 528-2400 demander le médecin de garde en santé environnementale